



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9303^e séance

Jeudi 13 avril 2023, à 10 heures

New York

Provisoire

Présidents : M. Nebenzia/M. Polyanskiy (Fédération de Russie)

Membres :

Albanie	M. Hoxha
Brésil	M. Costa Filho
Chine	M. Geng Shuang
Émirats arabes unis	M ^{me} Alhefeiti
Équateur	M. Pérez Loose
États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
France	M ^{me} Broadhurst Estival
Gabon	M. Biang
Ghana	M. Agyeman
Japon	M ^{me} Shino
Malte	M ^{me} Gatt
Mozambique	M. Fernandes
Suisse	M ^{me} Baeriswyl
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward

Ordre du jour

Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/53)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2023/222)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/53)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2023/222)

Le Président (*parle en russe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Colombie à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Álvaro Leyva Durán, Ministre des relations extérieures de la Colombie.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Carlos Ruiz Massieu, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie ; S. E. M. Ivan Šimonović, Représentant permanent de la Croatie auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix ; et M. Rodrigo Londoño Echeverri, Président du parti des Communs.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2023/222, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie.

Je donne maintenant la parole à M. Ruiz Massieu.

M. Ruiz Massieu (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la possibilité de présenter au Conseil de sécurité le dernier rapport en date du Secrétaire général (S/2023/222) sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et de lui rendre compte des événements importants survenus en ce qui concerne la consolidation de la paix dans le pays.

C'est toujours un plaisir pour moi de me trouver en compagnie du Ministre des relations extérieures, M. Álvaro Leyva Durán. Je saisis cette occasion pour lui adresser mes remerciements et, à travers lui, pour remercier le Gouvernement colombien de la poursuite de sa collaboration avec la Mission et l'Organisation des Nations Unies en général.

C'est également un honneur pour moi de me tenir aux côtés de Rodrigo Londoño Echeverri, ancien commandant des Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire (FARC-EP), signataire de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, et aujourd'hui Président du parti politique des Communs. Le rôle moteur joué par M. Londoño dans la transition de la guerre à la paix a été et restera fondamental. Sa participation aujourd'hui témoigne incontestablement de l'attachement de milliers d'ex-combattants à l'Accord final. Je me félicite que la présente séance offre pour la première fois au Conseil la possibilité d'entendre directement les deux parties signataires au sujet de l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Accord.

La récente rencontre entre le Président Gustavo Petro Urrego et M. Londoño Echeverri à Bogota, ainsi que leur visite conjointe dans l'ancien secteur territorial de formation et de réintégration de Mesetas, dans le département de Meta, à la suite de la grave menace posée par un groupe armé illégal contre des dizaines d'ex-combattants et leurs familles, montrent comment les parties peuvent œuvrer de concert pour relever les multiples défis auxquels se heurte le processus et faire avancer la mise en œuvre. J'ai eu la possibilité de participer à cette visite et d'entendre de vive voix les préoccupations des femmes et des hommes en cours de réintégration et d'être témoin de leur dialogue constructif avec les autorités.

Je suis heureux d'informer le Conseil qu'au cours de cette visite, la première du Président Petro Urrego dans l'un de ces secteurs, ce dernier a annoncé plusieurs mesures destinées à renforcer le processus de réintégration et la sécurité, ainsi qu'à accélérer la mise en œuvre de l'Accord à plus grande échelle.

Si je regrette que ce groupe d'ex-combattants ait dû quitter le site où ils avaient investi tant d'efforts et tant travaillé à leur réintégration dans la vie civile, il est positif qu'un plan de réinstallation ordonnée dans un nouveau lieu offrant une plus grande sécurité et un accès à des terres productives ait été conclu pour eux et leurs familles. Les membres du Conseil peuvent être

assurés que la Mission continuera d'accompagner les ex-combattants et leurs familles et de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures annoncées. La sécurité des ex-combattants des FARC-EP et la protection des figures de la société civile sont et resteront notre priorité absolue.

(l'orateur poursuit en anglais)

Les situations que j'ai décrites au début de mon exposé illustrent l'un des thèmes principaux du dernier rapport en date du Secrétaire général, à savoir l'importance cruciale que revêtent les deux facettes de la politique de « paix totale » proposée par le Gouvernement actuel : d'une part, la tâche essentielle consistant à mettre pleinement en œuvre l'Accord final et, d'autre part, les efforts déployés dans le cadre du dialogue, aussi ardu que cela puisse être, pour réduire le niveau de violence des autres groupes armés illégaux afin d'élargir la portée de la paix dans le pays.

Ces deux objectifs sont devenus inextricablement liés. Il est difficile d'envisager que l'un puisse aboutir sans l'autre, compte tenu de la réalité sur le terrain dans de nombreuses régions touchées par le conflit, où la violence des groupes armés restants constitue un obstacle majeur à la mise en œuvre de l'Accord final, et où une application insuffisante alimente aussi les facteurs qui favorisent cette violence.

Ces derniers jours, le Gouvernement a clairement manifesté son attachement à l'Accord final en prenant des mesures supplémentaires. En témoigne sa décision de créer un bureau dirigé par un fonctionnaire de haut niveau, au sein de la présidence, chargé uniquement de veiller à la mise en œuvre globale de l'Accord final. Le Président a en outre fait savoir qu'il prévoyait de lever les obstacles juridiques et bureaucratiques à la mise en œuvre de l'Accord et de mobiliser l'ensemble de son cabinet pour en assurer le respect.

C'est la première fois que le rapport du Secrétaire général traite de questions liées à la réforme rurale intégrale et au chapitre ethnique de l'Accord final dans le cadre du mandat que le Conseil a confié à la Mission. Ces dispositions de l'accord sont d'une portée considérable, puisqu'il s'agit notamment d'apporter aux zones rurales reculées des infrastructures et des investissements dont elles ont cruellement besoin, de garantir un accès équitable à la terre ou encore de réparer les torts particuliers subis par les communautés ethniques durant le conflit.

Par conséquent, je me félicite que la Mission coopère déjà avec le Gouvernement et les entités

publiques, ainsi qu'avec les mécanismes créés par l'accord de paix, dans le cadre de leurs efforts pour répondre aux attentes des paysans et des communautés autochtones et afro-colombiennes de Colombie. C'est précisément dans ces zones rurales et pour ces populations vulnérables, nous le voyons, qu'une application plus complète de l'Accord et un bon déroulement des processus de dialogue avec les groupes armés peuvent se renforcer mutuellement.

Dans les régions sévèrement touchées par le conflit, telles que la côte pacifique, des progrès sur les dispositions de l'Accord qui tendent à accroître la présence de l'État et à offrir des possibilités de développement aux communautés historiquement négligées peuvent aider à remédier aux causes profondes du conflit, tandis que des mesures de désescalade par le dialogue peuvent contribuer à réduire la violence, créant ainsi de meilleures conditions de mise en œuvre.

(l'orateur reprend en espagnol)

La Juridiction spéciale pour la paix continue d'avancer dans l'exécution de son mandat essentiel qui consiste à enquêter sur les crimes commis par toutes les parties durant le conflit et à en punir les coupables. Alors que les entités publiques s'approprient à donner elles-mêmes effet aux premières peines, le procès a débuté dans les affaires impliquant d'anciens commandants des FARC-EP, des membres des forces de sécurité publique et des parties tierces civiles.

Récemment, le rôle fondamental de la vérité sur ce qui s'est passé durant le conflit a trouvé une illustration frappante dans un puissant acte de réconciliation entre Rodrigo Londoño Echeverri et le colonel de l'armée à la retraite Luis Fernando Borja, qui comparaît devant la Juridiction spéciale pour la paix dans l'affaire 03 dite des « faux positifs ». Lors d'une rencontre avec des étudiants à l'université de Bogota, les deux hommes ont fait le récit de ce qui les a amenés du conflit armé en tant que participants actifs à la voie de la paix qu'ils empruntent aujourd'hui, exprimé le souhait que la reconnaissance de leurs responsabilités contribue à la réparation pour les victimes, à la réconciliation et à la non-répétition, et invité les jeunes présents à comprendre l'intérêt d'une paix fondée sur la vérité et la justice.

S'agissant également du processus de justice transitionnelle, les organisations de la société civile, en particulier les organisations de femmes, de personnes LGBTQI et de victimes, continuent d'insister pour que la Juridiction spéciale pour la paix ouvre rapidement l'affaire 11, sur la violence sexuelle et fondée sur le genre. À l'évidence, la décision annoncée l'an dernier

par la Juridiction d'enquêter sur ces crimes graves, dont le Conseil a pris note dans sa déclaration à la presse du 22 octobre 2022 (SC/15063), va dans le bon sens. J'espère que, comme elle le fait déjà dans d'autres affaires, la Juridiction pourra bientôt se saisir du dossier et s'attacher à honorer les droits des victimes.

Les activités de plaidoyer des organisations de femmes sont également perceptibles dans l'élaboration du plan d'action national sur la résolution 1325 (2000), sur les femmes et la paix et la sécurité. Il me plaît de signaler que, sous la direction du Gouvernement, une série de dialogues régionaux a été lancée sur l'élaboration du plan d'action, avec la participation de dirigeantes de tout le pays, y compris d'ex-combattantes.

Pour terminer, je tiens à évoquer les processus de dialogue pour la paix qui sont en cours. Comme indiqué par le Secrétaire général dans son rapport, les négociations entre le Gouvernement et l'Armée de libération nationale (ELN) se poursuivent. Je me félicite de l'esprit constructif qui a caractérisé les deux premiers cycles de dialogue, tenus au Venezuela et au Mexique, et j'espère que les pourparlers du prochain cycle, le mois prochain à Cuba, produiront des résultats supplémentaires en termes de réduction de la violence et de participation de la société à la consolidation de la paix. Les tragiques pertes de vies humaines lors des événements récents montre combien il est urgent que les parties progressent dans la négociation d'un cessez-le-feu bilatéral.

Il convient également de noter le processus pour le dialogue et le cessez-le-feu qui est en cours entre le Gouvernement et le groupe qui se présente comme le Haut commandement central des FARC. Après six décennies de conflit armé, ce n'est pas en continuant de faire couler le sang entre Colombiens qu'un climat propice à la paix pourra naître, tout au contraire. À cet égard, j'exhorte tous les acteurs armés illégaux à ne pas laisser passer l'occasion offerte par la recherche audacieuse de la paix par le dialogue. L'ONU continuera d'appuyer tous les efforts pour atténuer les effets de la violence et consolider la paix.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M. Ruiz Massieu de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Šimonović.

M. Šimonović (*parle en anglais*) : Au nom de la Commission de consolidation de la paix, je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir invité à faire un exposé au Conseil de sécurité. Sur la base des échanges qu'elle entretient avec la Colombie depuis 2020, la Commission encourage le Conseil à envisager les actions suivantes.

Continuer d'apporter un appui uni au Gouvernement colombien dans les efforts qu'il déploie en vue d'appliquer l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable.

Demander un large soutien international, y compris par l'intermédiaire de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, de l'équipe de pays des Nations Unies, du fonds d'affectation spéciale pluri-partenaire et du Fonds pour la consolidation de la paix, au profit de l'engagement du Gouvernement à appliquer tous les chapitres de l'Accord final.

Saluer la coopération revitalisée entre les parties signataires pour surmonter les obstacles à l'application de l'Accord final, notamment par une utilisation renouvelée de l'architecture de réalisation.

Encourager la mise en œuvre intégrale et rapide de toutes les dispositions relatives aux questions ethniques qui figurent dans l'accord de paix, y compris pour ce qui a trait aux populations autochtones et afro-colombiennes.

Manifester un appui particulier aux efforts déployés par le Gouvernement pour mettre en œuvre les programmes de développement territorial et la réforme rurale intégrale de l'Accord final, qui sont essentiels pour renforcer la présence de l'État dans les zones touchées par le conflit et permettre un accès plus égal à la terre pour les populations rurales et touchées par le conflit, y compris les femmes rurales et les ex-combattants.

Aider le Gouvernement à la réintégration socioéconomique des ex-combattants, condition cruciale d'une paix durable en Colombie.

Féliciter le Gouvernement colombien des progrès accomplis en ce qui concerne le plan national de développement, qui incorpore la paix comme l'un de ses éléments transversaux et met en relief le rôle central que joue l'Accord final dans sa réalisation.

Souligner qu'il reste urgent d'assurer la sécurité et la protection des ex-combattants, des figures de la société civile et des communautés, notamment les communautés afro-colombiennes et autochtones, qui sont toujours victimes de la violence dans les zones qui font encore les frais du conflit, de la présence de groupes armés illégaux et d'une présence limitée de l'État.

Établir, avec le Gouvernement, un suivi étroit des mesures prises pour assurer la protection des jeunes membres de communautés et des leaders de la jeunesse afin de garantir leur participation pleine et effective

aux processus politiques pertinents et d'appuyer leurs efforts de consolidation de la paix, mais aussi d'empêcher le recrutement de jeunes par des groupes illégaux.

Réaffirmer l'importance du rôle des Colombiennes et le caractère central de leur participation pleine, égale et véritable à la consolidation de la paix, comme le souligne le dernier rapport du Secrétaire général (S/2023/222).

Exprimer son appui total aux efforts de la Juridiction spéciale pour la paix en vue de faire avancer l'objectif énoncé dans l'accord concernant la défense des droits des victimes en Colombie, et aux travaux en cours afin de donner suite aux recommandations de la Commission de la vérité.

La Commission de consolidation de la paix réaffirme sa volonté d'aider le Gouvernement et les peuples colombiens à consolider la paix et à partager avec elle leurs expériences singulières en matière de consolidation de la paix.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M. Šimonović de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Londoño Echeverri.

M. Londoño Echeverri (*parle en espagnol*) : Je suis reconnaissant de l'occasion qui m'est donnée de m'adresser au Conseil aujourd'hui. Je m'appelle Rodrigo Londoño Echeverri. En 1976, à l'âge de 17 ans, j'ai volontairement rejoint les rangs de la guérilla des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP). À l'âge de 57 ans, en tant que commandant de la guérilla, j'ai signé l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable avec l'État colombien.

À l'entame des pourparlers de La Havane, les deux hautes parties contractantes sont parties du principe que le conflit social et armé, qui durait depuis plus de 50 ans, avait des causes objectives qui devaient être résolues. Il s'agissait notamment du partage inéquitable de la propriété foncière, de l'exclusion des paysans et du retard des communautés rurales.

Le premier point de l'accord de paix, dont l'objectif était de remédier de façon civilisée à la concentration scandaleuse de la propriété rurale, prévoyait la création d'un fonds fiduciaire foncier géré par l'État, composé initialement de 3 millions d'hectares à distribuer sur une période de 12 ans à ceux qui en avaient le plus besoin et qui étaient prêts à travailler la terre. Aujourd'hui, plus

de six ans après la signature de l'Accord, les chiffres officiels montrent que 251 122 hectares ont été attribués depuis la création du Fonds, soit à peine 8,37%. La seule explication cohérente est le manque de volonté politique du Gouvernement précédent, qui s'est illustré par son opposition à l'application de l'Accord. Pour la même raison, à peine 32% des 7 millions d'hectares pour lesquels des titres fonciers devaient être établis en ont bénéficié, tandis que les subventions et les crédits promis pour l'accès à la terre ont à peine été mentionnés dans les textes normatifs, sans être conçus ou planifiés d'une manière qui les rendrait possibles.

En ce qui concerne les deux autres composantes principales du premier point, à savoir les plans nationaux relatifs à la réforme rurale intégrale et les programmes de développement territorial, qui visent à réduire la pauvreté rurale de 50% en 15 ans, force est de constater que leur mise en œuvre effective est médiocre. Eux aussi ont fait les frais du manque de volonté politique du Gouvernement Duque Márquez, de l'absence de mécanismes de suivi et d'évaluation adéquats, d'une mise en œuvre limitée et du risque élevé de corruption. On a récemment signalé le détournement par des fonctionnaires de l'État de plus de 500 milliards de pesos colombiens approuvés pour de tels projets par le mécanisme Órgano colegiado de administración y decisión-Paz (Organe collégial d'administration et de décision-Paix).

En ce qui concerne le deuxième point, sur la participation politique, le progrès principal est l'approbation finale du statut des garanties concernant l'opposition et des circonscriptions électorales provisoires spéciales pour la paix. Mais la mise en œuvre du Système général de sécurité pour l'exercice de la liberté politique a pris énormément de retard en raison de l'insuffisance des ressources qui y sont consacrées. Il a été réglementé, tout comme les organismes qui lui sont rattachés, sans jamais être mis en œuvre. Le Gouvernement précédent n'a rien fait pour créer la chaîne de télévision en circuit fermé pour les partis et les organisations sociales, et il n'a pas pris la peine d'adopter les mesures normatives qui l'auraient permis.

Les anciennes FARC-EP ont pleinement respecté le troisième point relatif à la fin du conflit. Nous avons déposé les armes et sommes devenus un parti politique, et nous avons appliqué sans attendre les mécanismes de justice et de vérité prévus au cinquième point. Nous avons dit la vérité sur d'innombrables cas, présenté des excuses répétées aux victimes et contribué aux réparations et à la non-répétition avec détermination. Nous attendons les premières condamnations de la Juridiction spéciale pour la paix, qui doivent s'inscrire dans

le cadre convenu au cinquième point, et nous avons reconnu les mérites du rapport final de la Commission Vérité, coexistence et non-répétition.

Les groupes dissidents qui ont repris les armes représentent un pourcentage infime des signataires de l'Accord. Leur multiplication est la conséquence du recrutement de nouveaux membres dans les camps. Leurs activités laissent beaucoup à désirer d'un point de vue moral et politique. L'État n'a jamais respecté l'engagement qu'il avait pris d'occuper les régions que les anciennes FARC-EP ont abandonnées après avoir déposé les armes, ce qui a facilité le renforcement de divers groupes criminels dans ces territoires.

Le manque de protection des figures de la société civile, que ces groupes assassinent sans relâche, est criant dans notre pays, et les signataires de l'accord de paix sont également visés, ce qui constitue une violation flagrante des garanties de vie et de sécurité convenues au troisième point de l'Accord. Les déplacements forcés et les menaces constantes, qui ont fini par détruire de nombreuses zones de réintégration approuvées, en sont une autre. Plus de 350 signataires ont été assassinés en toute impunité depuis la signature de l'Accord. L'élimination des organisations qui ont succédé aux groupes paramilitaires reste une aspiration, malgré ce qui a été convenu à La Havane. L'élaboration du plan stratégique pour la protection et la sécurité des ex-combattants, approuvé dans l'Accord, et du programme global pour la protection des personnes en cours de réintégration, évoqué au troisième point, commence à peine.

La situation des signataires est également critique en termes d'accès aux terres cultivables et à des projets productifs favorisant leur pleine réintégration, alors que les besoins de base tels que le logement et l'éducation ne sont pas satisfaits, même à long terme. Ces situations ont généré une diaspora de signataires dans différentes régions du pays, ce qui les empêche de s'organiser pour défendre la mise en œuvre de l'Accord. Cela aggrave par ailleurs le découragement et le manque de crédibilité de l'Accord et des mécanismes prévus pour sa mise en œuvre.

Le Gouvernement précédent a alloué des sommes dérisoires au Programme national intégral de substitution des cultures illicites prévu au quatrième point, ainsi qu'aux piliers de la solution au phénomène de la production et de la commercialisation de stupéfiants et au programme de prévention de la consommation et de santé publique, et la politique convenue pour éliminer les cultures illicites dans les campagnes colombiennes, aspect transversal de la réforme rurale intégrale prévue au premier point, n'a pas été mise en œuvre.

Heureusement pour nous et pour le pays, le mécontentement accumulé face à la situation économique et sociale en Colombie, et les appels à la mise en œuvre intégrale de l'accord de paix de 2016, se sont exprimés massivement et avec force durant les troubles sociaux de 2019 et 2021, ce qui a finalement permis aux forces progressistes, avant-gardistes et éprises de paix de rafler la mise lors des élections de 2022, avec l'élection au poste de Président de M. Gustavo Petro Urrego. Il a pris clairement position en faveur des transformations politiques et sociales, y compris en promettant de mettre pleinement en œuvre l'accord de paix, qu'il a assorti d'une politique de « paix totale » visant à créer les conditions d'une démocratie complète et de la justice sociale en Colombie. Les premiers pas dans cette direction sont les dialogues avec l'ancienne guérilla de l'Armée de libération nationale, les groupes dissidents de l'Accord signé à La Havane et d'autres groupes armés. Nous appuyons un tel effort, même si nous estimons qu'il doit davantage tenir compte des enseignements tirés des dialogues et de l'accord conclu avec nous. Nous nous permettons d'affirmer, en toute modestie, que cet accord doit être le socle de toute négociation. Les groupes armés doivent reconnaître que le Gouvernement actuel est démocratique et progressiste, et que leur lutte contre lui n'a pas lieu d'être. Ces organisations doivent donc être à l'origine du couvre-feu.

Nous sommes conscients que l'ensemble des réformes nécessaires dans notre pays, dont celles envisagées dans l'Accord final ne constituent qu'un chapitre, représentent un défi immense, notamment en raison de l'opposition ouverte des secteurs et des parties qui entouraient le Gouvernement précédent, déterminés qu'ils sont à entraver les moindres transformations en faveur des majorités. Cela explique en grande partie le rythme que M. Petro Urrego tente de suivre pour mettre en œuvre de ce qui a été convenu à La Havane. Nous avons foi en sa parole, nous attendons des mesures décisives et globales dans ce sens. Nous nous sommes rencontrés à diverses reprises et la situation commence à évoluer.

Nous n'avons cessé de reconnaître que, sans le soutien de la communauté internationale, en particulier de l'ONU, du Conseil de sécurité et de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, qui ont constamment incité le Gouvernement d'Iván Duque Márquez à prendre au sérieux l'accord de paix et à mettre en œuvre plusieurs de ses dispositions, les efforts fournis pour trouver une solution politique aux affrontements avec nous n'auraient abouti à rien. C'est pourquoi nous participons, pleins d'espoir, à la présente séance du

Conseil de sécurité. Nous savons que l'appui du Conseil aux efforts déployés par le Gouvernement actuel aux fins du plein respect de l'Accord aura des retombées bien plus importantes que celles observées dans un passé récent.

M. Petro Urrego a mis en place la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'Accord final et défini le rôle que jouent en son sein les instances consacrées aux questions ethniques et de genre. Il s'est aussi engagé à les financer. Il a cédé 681 000 hectares de terres et en a désigné beaucoup d'autres pour lesquels des titres fonciers doivent être établis. Il a rencontré le Président, la direction et le groupe parlementaire du parti des Communs, et s'est rendu dans le secteur territorial de formation et de réintégration Mariana Páez, afin de garantir la sécurité de sa population. Nous espérons que la Commission nationale des garanties de sécurité deviendra effectivement opérationnelle et que les 187 signataires qui sont encore en prison, dont certains à l'étranger, seront libérés. Il a également veillé à ce que les ressources nécessaires à la mise en œuvre soient garanties dans le plan national de développement, ce qui avait été complètement négligé par le Gouvernement précédent.

Le fait qu'il ait dû retirer son plan de réforme politique des débats du Congrès, parce que les forces politiques d'opposition en avaient dénaturé l'objectif de démocratisation, illustre la résistance que rencontre encore la mise en œuvre de la participation politique prévue dans l'Accord. Grâce au soutien du Conseil, la situation deviendra plus supportable. Le Président Petro Urrego a proposé d'acheter les 3 millions d'hectares du fonds foncier aux éleveurs de bétail, ce qui demande une somme astronomique. Peut-être la communauté internationale peut-elle apporter sa pierre à cet édifice. Les personnes réintégrées ont un besoin urgent de terres pour mener des projets productifs durables, ainsi que de logements, en campagne comme en ville. Mais pour cela, il faut remplir une condition fondamentale, à savoir que leur vie, leur sécurité et leur stabilité soient garanties, comme l'a promis l'État aux clauses 2 et 3 de l'Accord. Pour nous, il est de la plus haute importance que le Conseil de sécurité exerce son influence pour que soit remplie cette condition fondamentale, par l'entremise de mécanismes adoptés lors des dialogues.

Aujourd'hui plus que jamais, nous sommes conscients des difficultés immenses liées à la consolidation de la paix. Toutefois, nous n'avons jamais été aussi convaincus que la voie des armes et des affrontements ne mène qu'au désastre. Nous pensons fermement — et c'est pourquoi nous appuyons la politique de paix totale du Président Petro Urrego — qu'il ne faut jamais quitter le chemin du dialogue. C'est le seul qui peut nous permettre de devenir

une société civilisée. De toutes les options qui se présentent à l'humanité, la guerre est la pire de toutes. Seule la paix et les voies du dialogue nous rendront meilleurs.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M. Londoño Echeverri de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général Ruiz Massieu, M. Šimonović et M. Londoño Echeverri. Je salue la présence du Ministre des relations extérieures Leyva Durán à la présente séance.

Je voudrais faire trois observations.

Premièrement, je me félicite de l'engagement renouvelé pris par le Président Petro Urrego de faire de l'application intégrale de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable un élément central de la démarche adoptée par son gouvernement pour instaurer une paix durable. Nous nous félicitons du renforcement de l'architecture de paix en Colombie, notamment la prorogation récente du mandat de la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'Accord final.

Deuxièmement, la violence et la faible présence de l'État dans de nombreuses régions du pays continuent d'avoir de graves conséquences sur la vie quotidienne de beaucoup trop de Colombiens, en particulier dans les communautés rurales, afro-colombiennes et autochtones. Elles entravent également la mise en œuvre de nombreux aspects de l'accord de paix, notamment la sécurité des ex-combattants. Par conséquent, les efforts fournis par le Gouvernement pour réduire la violence dans tout le pays, y compris au cours du prochain cycle de pourparlers entre le Gouvernement et l'Armée de libération nationale, sont indispensables. Dans ce contexte, nous remercions le Ministre des relations extérieures Leyva Durán de sa dernière lettre (S/2023/112, annexe), dans laquelle il invite le Conseil de sécurité à envisager d'élargir le rôle de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie ; nous attendons avec intérêt les conseils du Secrétaire général sur ce qui pourrait en ressortir. De plus, il est évident qu'une grande partie de la violence actuelle est due à la criminalité, en particulier au trafic de drogue. Il est crucial que nous nous fassions pression ensemble sur ceux à qui profitent les souffrances et les préjudices subis. Nous nous réjouissons à l'idée de travailler avec les autorités colombiennes pour nous attaquer à ce problème commun avec une vigueur renouvelée.

Troisièmement, s'agissant de la réforme rurale, nous nous félicitons des progrès réalisés en ce qui concerne la restitution des terres aux communautés autochtones et de l'ambition du Gouvernement d'élargir davantage l'accès à la terre. Nous demandons instamment qu'on en poursuive l'exécution, y compris en adoptant et en mettant en œuvre le plan national de développement et en soutenant les ex-combattants qui vivent en dehors des secteurs de réintégration. Nous saluons les efforts de réintégration plus larges, notamment s'agissant de promouvoir une plus grande participation politique.

La Colombie reste pour le monde entier un exemple du potentiel de transformation dont la paix est porteuse. Mais pour tirer pleinement parti des avantages qui découlent de l'accord de paix et garantir une paix durable dans l'ensemble du pays, il faut continuer d'investir. Le Royaume-Uni reste déterminé à soutenir la Colombie tout au long de ce processus.

M. Biang (Gabon) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Mozambique, le Ghana et mon pays, le Gabon.

Nous remercions de leurs exposés éclairants le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Carlos Ruiz Massieu, le Président de la Commission de consolidation de la paix, S. E. M. Ivan Šimonović, et M. Rodrigo Londoño Echeverri. Nous saluons également la participation de S. E. M. Álvaro Leyva Durán, Ministre des relations extérieures de la Colombie, à la présente séance.

Le Mozambique, le Ghana et le Gabon saluent la détermination du Président Gustavo Petro Urrego, du Gouvernement et du peuple colombiens, ainsi que leurs efforts pour instaurer la paix et la stabilité dans le pays après des décennies de conflit armé, conformément à l'accord de paix de 2016. Nous réaffirmons notre plein appui au processus de réconciliation nationale et à la consolidation d'une paix durable en Colombie.

Les informations qui figurent dans le rapport du Secrétaire général concernant la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2023/222) au cours des trois derniers mois sont très encourageantes et louables, en particulier en ce qui concerne l'action menée par le Gouvernement pour promouvoir un dialogue inclusif grâce à la participation de la société colombienne, notamment les populations touchées par le conflit, les organisations de femmes, les communautés autochtones et afro-colombiennes et les anciens membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire (FARC-EP). À cet égard, nous nous félicitons de la présentation au Congrès du projet de plan

de développement national pour la période 2020-2026, ainsi que d'un budget d'un montant de 10,7 milliards de dollars destiné à sa mise en œuvre. Ce plan répond à des priorités telles que la sécurité humaine, la justice sociale, l'action climatique, la lutte contre les inégalités et la politique de paix totale.

Nous nous félicitons également de l'accord conclu entre le Gouvernement colombien et les anciennes FARC-EP pour proroger le mandat de la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'Accord final pour quatre années supplémentaires. La désignation de hauts fonctionnaires chargés de représenter le Gouvernement auprès de la Commission reflète l'importance que celui-ci attache à cet organe dans la recherche d'une paix et d'une stabilité durables.

L'amélioration des conditions de vie des ex-combattants et de leurs familles est un élément clef du succès des programmes de réintégration qui leur sont destinés. À cet égard, nous nous félicitons de l'approbation de 128 projets collectifs par le Conseil national de réintégration, dont 118 ont reçu un soutien financier au profit de 3 898 ex-combattants, et de l'approbation de 5 327 projets individuels bénéficiant à 6 419 ex-combattants.

Nous saluons les mesures prises par le Président Petro Urrego dans le cadre de sa politique de paix totale en associant divers groupes armés à des pourparlers de paix. Nous prenons note avec satisfaction des résultats du deuxième cycle de négociations entre le Gouvernement et l'Armée de libération nationale (ELN), tenu à Mexico le 10 mars. Les trois membres africains du Conseil de sécurité encouragent les parties à maintenir ce degré d'engagement dans la perspective du troisième cycle de négociations, qui aura lieu ce mois-ci à Cuba. Nous appuyons également la demande du Gouvernement colombien d'élargir le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies afin d'y inclure le contrôle et la vérification des futurs accords avec d'autres groupes armés.

Malgré les efforts déployés par le Gouvernement colombien que je viens d'évoquer, le processus de paix se heurte encore à des difficultés. Le Mozambique, le Ghana et le Gabon déplorent et condamnent l'attaque perpétrée par l'ELN le 29 mars, qui a coûté la vie à neuf soldats colombiens. Nous encourageons vivement toutes les parties concernées à accorder toute leur attention au processus de négociation et à s'abstenir de toute mesure susceptible de saper les efforts déployés pour maintenir la paix et la stabilité. Nous encourageons le

Gouvernement colombien à poursuivre ses efforts pour parvenir à un cessez-le-feu et à mettre fin aux hostilités par la négociation, dans l'intérêt du peuple colombien.

La mise en œuvre réussie du chapitre ethnique et la réforme rurale intégrale sont d'une importance capitale pour consolider la paix et régler les problèmes d'inégalité et d'exclusion, qui touchent principalement la communautés autochtones et d'ascendance africaine. En ce qui concerne le chapitre ethnique, le rapport indique que le taux d'application de ses dispositions s'élève à 44 %, contre un taux moyen de 60 % pour l'ensemble des dispositions de l'Accord final. Dans ce contexte, nous encourageons le Bureau de S. E. M^{me} Francia Márquez, Vice-Présidente, ainsi que l'Unité de mise en œuvre de l'Accord final, à poursuivre leurs travaux pour améliorer la mise en œuvre du chapitre ethnique afin de faciliter et d'améliorer l'intégration sociale des communautés autochtones et afro-colombiennes.

La question de la réforme rurale est de la plus haute importance pour l'édification d'une paix durable et d'une société égalitaire. Nous nous félicitons donc du projet de plan de développement national, et notamment de l'importante allocation budgétaire prévue à cet effet. Nous nous félicitons également des actions en justice lancées aux fins de la restitution de plus d'un million d'hectares de terres pour les cinq territoires prioritaires mentionnés dans le chapitre ethnique pour les départements de Chocó, du Guaviare, de Nariño et de Córdoba.

Le Mozambique, le Ghana et le Gabon sont préoccupés par les problèmes de sécurité persistants, en particulier dans les régions où la présence de l'État est historiquement limitée et où des niveaux record de violence touchent principalement les communautés autochtones et afro-colombiennes. La présence des institutions publiques dans ces régions est indispensable à l'efficacité et au succès des efforts déployés pour démanteler les organisations criminelles.

Pour terminer, nous réaffirmons notre plein appui au Gouvernement colombien dans la mise en œuvre de l'accord de paix final. Nous appelons également la communauté internationale, l'ONU et leurs partenaires à continuer à apporter leur appui politique et financier au Gouvernement colombien dans ses efforts pour instaurer la paix et la stabilité dans l'ensemble du pays.

Nous tenons à exprimer notre appui à la Mission de vérification et au Représentant spécial dans leur travail de contrôle du respect des engagements pris dans le cadre de l'accord de paix, par le dialogue avec différents acteurs de la société colombienne.

M^{me} Shino (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Carlos Ruiz Massieu, et M. Rodrigo Londoño Echeverri de leurs exposés, ainsi que l'Ambassadeur Šimonović, Président de la Commission de consolidation de la paix, de son précieux exposé. Je souhaite également la bienvenue au Ministre des relations extérieures de la Colombie, S. E. M. Álvaro Leyva Durán.

Le processus de paix en Colombie démontre une fois de plus la nécessité absolue de l'appropriation et de l'engagement de toutes les parties prenantes. Le Japon salue la mise en œuvre ciblée de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, ainsi que les dialogues actifs avec les groupes non signataires dans le cadre de la politique de paix totale. Le Japon se félicite tout particulièrement des discussions en cours dans le cadre des pourparlers de paix entre le Gouvernement et l'Armée de libération nationale, notamment des engagements pris en vue du prochain cycle de négociations sur le cessez-le-feu. Nous encourageons toutes les parties à participer de manière constructive au processus de paix par le dialogue, sans violence. Je suis d'accord avec le fait que seule la paix permettra d'améliorer la vie des populations.

Le Japon salue les bons offices du Représentant spécial Ruiz Massieu et de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, qui appuient les efforts de la Colombie. Il est important de renforcer la coordination entre les parties prenantes et la coopération entre les organismes de l'ONU et les autres acteurs concernés. Le Japon prend note de la demande adressée au Conseil par le Ministre colombien des relations extérieures concernant le possible élargissement du mandat de la Mission afin de soutenir les efforts déployés dans le cadre de la politique de « paix totale ». Le Japon attend avec intérêt de recevoir les recommandations et les propositions du Secrétaire général sur le rôle que l'ONU pourrait jouer à cet égard, et de collaborer de manière constructive avec les autres membres du Conseil sur la meilleure façon d'aller de l'avant.

Comme l'a souligné le Président de la Commission de consolidation de la paix, une réforme rurale globale et la mise en œuvre du chapitre portant sur les questions ethniques de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, en s'appuyant notamment sur l'inclusivité et le principe de sécurité humaine, sont essentielles à la consolidation de la paix. Le Japon encourage la Mission à renforcer son appui dans le cadre de son mandat élargi.

Malgré les progrès réalisés, le Japon reste préoccupé par le niveau de violence en Colombie. Afin de réduire les violences, il est essentiel de créer et de mettre en œuvre des mécanismes de sécurité et de justice appropriés. À cet égard, nous encourageons le Gouvernement colombien, avec l'appui de la Mission de vérification, à poursuivre ses efforts pour renforcer la coordination en matière de garanties de sécurité et les travaux de la Juridiction spéciale pour la paix. Le Japon souligne l'importance de placer au centre de ces efforts les intérêts de tous les Colombiens, y compris les Afro-Colombiens, les peuples autochtones, les figures de la société civile et les ex-combattants qui ont rejoint le processus de paix. Une approche concertée, inclusive et centrée sur l'humain, avec la participation des femmes, des jeunes et des personnes en situation de vulnérabilité, est fondamentale pour une paix durable et une société résiliente.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'attachement indéfectible du Japon à appuyer le processus de paix et les efforts de consolidation de la paix en Colombie.

M. Pérez Loose (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, M. Carlos Ruiz Massieu, de son exposé instructif, et le Secrétaire général de son dernier rapport sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2023/222), qui comprend des éléments sur la mise en œuvre de la réforme rurale globale et le chapitre concernant les questions ethniques. Nous saluons la présence du Ministre colombien des relations extérieures, M. Álvaro Leyva Durán.

Nous avons écouté attentivement les intervenants et saluons la participation de M. Ivan Šimonović, Président de la Commission de consolidation de la paix, dont la présence ici revêt une importance particulière puisqu'il préside l'organe consultatif du Conseil de sécurité chargé d'aider les pays en conflit ou ceux qui, comme la Colombie, ont entamé un processus de transition vers la paix. L'Équateur soutient les efforts de consolidation de la paix dans le pays et juge opportun l'engagement renouvelé du Gouvernement colombien à s'attaquer aux causes profondes du conflit, en s'attendant aux problèmes des inégalités, de l'exclusion et de la marginalisation qui minent le tissu social et favorisent la spirale de la violence. L'Équateur appuie toutes les actions qui contribuent à la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable en Colombie. À cet égard, je voudrais souligner trois points importants.

Premièrement, l'Équateur reconnaît la pertinence du plan national de développement présenté par le Gouvernement colombien, dans lequel la réforme rurale est considérée comme une priorité. Permettre un accès plus équitable et plus large à la terre pour les populations touchées par le conflit est d'une importance capitale pour continuer d'avancer sur le chemin de la paix.

Deuxièmement, la réussite du projet de réintégration des ex-combattants est un élément essentiel d'une paix stable et durable. À cet égard, je me félicite de l'approbation de nouveaux projets collectifs visant à favoriser leur réintégration socioéconomique. Nous demandons que tous ces efforts incluent comme priorité l'accès accru des ex-combattantes aux bénéfices de la réintégration et leur participation active à la prise de décisions.

Troisièmement, ma délégation souligne l'importance de l'engagement de l'État colombien en faveur du processus de justice transitionnelle. Des mesures favorisant une meilleure coordination entre le Gouvernement et le Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition s'imposent si l'on veut mettre fin à l'impunité, renforcer la confiance dans la justice, en particulier pour toutes les victimes du conflit, et mettre en œuvre les peines restauratives.

L'Équateur est convaincu que seul le dialogue permettra d'instaurer une paix globale et durable. C'est pourquoi nous sommes préoccupés par les récents faits de violence commis par des groupes avec lesquels l'on cherche précisément à maintenir le dialogue. L'appui de la communauté internationale à la paix en Colombie par l'intermédiaire du Conseil de sécurité doit donc se fonder sur un effort plus vigoureux et déterminé pour aider le pays à reprendre le plein contrôle de son territoire face aux forces illégales qui se nourrissent d'actes contraires à la loi et aux accords. Leurs agissements ont des conséquences néfastes non seulement à l'intérieur du pays, mais aussi et de plus en plus chez ses voisins et mettent en danger la paix des habitants des zones frontalières.

Nous saluons les efforts déployés par le Gouvernement colombien pour dialoguer avec d'autres groupes armés et soutenons la décision de suspendre, le cas échéant, les décrets bilatéraux de cessez-le-feu. Je tiens à rappeler que les accords de négociation de cessez-le-feu doivent être mis en œuvre de bonne foi et ne peuvent en aucun cas être interprétés par les acteurs comme un moyen d'affaiblir la présence de l'État au détriment du bien-être de la population, sachant que cela risque d'entraîner la prolifération des activités illicites. L'Équateur

prend note de la requête formulée le 14 février par le Ministre colombien des relations extérieures, M. Leyva Durán, dans laquelle il demande que le rôle de la Mission soit élargi afin d'accompagner les processus de dialogue et de cessez-le-feu avec d'autres groupes. Pour ma délégation, le processus d'élaboration des recommandations et des propositions concernant le rôle éventuel de la Mission de vérification des Nations Unies, ainsi que les implications de sa configuration, doit être mené dans le cadre d'une participation large et inclusive, en tenant compte des principes énoncés dans l'Accord final.

Pour terminer, je réaffirme une fois de plus le plein appui de l'Équateur au processus de paix en Colombie et à la mise en œuvre intégrale de l'Accord final, et je me fais l'écho des propos tenus par le Secrétaire général dans son rapport, dans lequel il reconnaît le rôle de premier plan joué par les Colombiennes en tant que bâtisseuses de la paix et agentes de la justice et de la réconciliation.

M^{me} Gatt (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial Ruiz Massieu de son exposé et la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie de son travail important. Je remercie également de leurs exposés M. Ivan Šimonović, Président de la Commission de consolidation de la paix, et M. Londoño Echeverri. Je salue par ailleurs la présence du Ministre colombien des relations extérieures à la présente séance.

Depuis notre dernière séance en janvier (voir S/PV.9240), la Colombie a continué de faire preuve d'une détermination inébranlable sur la voie d'une paix durable. Le Secrétaire général souligne dans son rapport (S/2023/222) l'attachement indéfectible du Gouvernement colombien à la mise en œuvre de sa politique de « paix totale ». Malte salue les mesures prises par le Gouvernement à cet égard et souligne que la mise en œuvre ciblée de l'ensemble des clauses de l'Accord final de 2016 pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable doit rester au cœur de ses efforts pour la paix. Nous saluons la volonté du Gouvernement colombien de poursuivre le dialogue et de veiller à la participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes. Nous nous félicitons des progrès constatés sur des sujets clefs lors des récents pourparlers de paix qui se sont tenus au Mexique, et nous espérons que cette dynamique se poursuivra lors du prochain cycle de négociations.

Malgré ces avancées, il est regrettable que la Colombie continue de connaître un niveau élevé de violence. Malte condamne fermement les attaques du

29 mars qui ont coûté la vie à 10 soldats du Gouvernement et fait plusieurs blessés dans le département de Norte de Santander. Les meurtres et les enlèvements de figures de la société civile et de défenseurs et défenseuses des droits humains, ainsi que d'autres attaques violentes les prenant pour cible, demeurent également une source de préoccupation majeure. L'augmentation de la violence à l'égard des femmes dirigeantes est inacceptable, et il faut faire davantage pour donner la priorité à la protection des civils. Tout acte violent visant d'excombattants engagés dans la transition vers la vie civile est également intolérable. Des ressources doivent être mises à disposition pour leur assurer la sécurité et le soutien dont ils ont besoin.

Malte est très préoccupée par les risques accrus en matière de protection auxquels sont confrontées les populations afro-colombiennes et autochtones, qui continuent d'être touchées de manière disproportionnée par les urgences humanitaires entraînant des déplacements et des confinements massifs. Plus de 25 000 personnes issues de ces communautés ont récemment été déplacées ou confinées de force en raison de la violence, rien qu'au cours des trois premiers mois de l'année. De nombreux rapports font état du recrutement d'enfants par des groupes armés illégaux, en particulier parmi les enfants autochtones et afro-colombiens, ce qui est absolument répréhensible. Malte encourage le Gouvernement à poursuivre l'intensification de ses efforts en matière de protection des enfants dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de « paix totale ». Malte est également très préoccupée par le sort de toutes les personnes portées disparues et victimes de disparition forcée en Colombie, dont le nombre est estimé à plus de 100 000. Leurs familles méritent d'être informées du sort de leurs proches. L'attention accordée à cette question cruciale ne saurait fléchir et des ressources doivent être dégagées afin de renforcer l'Unité de recherche des personnes portées disparues, notamment en lui garantissant l'accès aux informations indispensables à son travail.

Malte salue les actions menées par le Gouvernement pour mettre en œuvre une réforme rurale intégrale et les mesures prises pour faire avancer l'exécution du chapitre ethnique de l'Accord final. Nous appuyons fermement le système de justice transitionnelle de la Colombie et nous nous félicitons des progrès réalisés pour apporter vérité, justice et réparations aux victimes de toutes les parties au conflit armé, en vue de garantir la non-répétition. Tous les acteurs doivent véritablement contribuer aux efforts déployés pour répondre aux besoins des victimes. Malte se réjouit également

des progrès accomplis par la Juridiction spéciale pour la paix, qui devrait prononcer des peines restauratives dans les mois à venir. Nous appuyons l'appel des organisations de femmes et de personnes LGBTI en faveur de l'ouverture de l'affaire 11 sur les violences sexuelles et fondées sur le genre.

Malte estime que 2023 pourrait être une année décisive dans le parcours de la Colombie vers une paix durable. Nous sommes convaincus que, grâce à la volonté indéfectible du peuple et du Gouvernement colombiens, de la communauté internationale et du Conseil, nous pouvons nous permettre de croire en un avenir radieux pour la Colombie.

M^{me} Broadhurst Estival (France) : Je remercie à mon tour le Représentant spécial du Secrétaire général Carlos Ruiz Massieu pour sa présentation. Je souhaite également remercier le Président de la Commission de la consolidation de la paix et le Président du parti des Communs pour leurs témoignages. Je salue la présence parmi nous ce matin du Ministre des relations extérieures de la Colombie, Álvaro Leyva Durán.

La recherche de la paix doit passer par le dialogue. C'est pourquoi nous saluons la conclusion du deuxième cycle de négociations, organisé à Mexico, avec l'Armée de libération nationale. Nous espérons que ces négociations permettront d'aboutir à un cessez-le-feu durable. La France salue également les efforts déployés par les autorités colombiennes afin de consolider les cessez-le-feu en cours avec plusieurs groupes armés. Nous espérons que la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie pourra jouer, le moment venu, un rôle pour surveiller la mise en œuvre de ces différents engagements afin de faire reculer la violence. La France demeure en effet très préoccupée par le niveau de violence actuel qui touche certaines régions de Colombie. Nous condamnons fermement les attaques qui ont ciblé récemment les forces de l'ordre colombiennes. Nous rappelons que les garanties de sécurité demeurent insuffisantes pour les anciens combattants, pour les défenseurs des droits de l'homme et pour les représentants de la société civile.

La France salue l'engagement du Gouvernement en matière d'accès à la terre et de réforme rurale. La présentation du plan de développement national au Congrès constitue une occasion d'avancer sur ce dossier, en y consacrant tous les financements nécessaires. La France salue également la priorité donnée par le Gouvernement à la mise en œuvre des chapitres ethniques de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction

d'une paix stable et durable. Nous encourageons le Gouvernement à poursuivre sur cette voie afin d'offrir de nouvelles opportunités socioéconomiques viables aux populations qui ont souffert du conflit. Enfin, la France salue les progrès constants qui ont été accomplis par la Juridiction spéciale pour la paix. Le début de la phase de procès, qui ouvrira la voie à l'édition des peines restauratives et à un nouveau chapitre sur le chemin de la réconciliation, doit également être salué.

La Colombie est un exemple pour la communauté internationale. L'accord de paix est un acquis historique, et l'extension pour quatre années de la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'Accord final est une étape extrêmement importante. Nous soutenons les autorités colombiennes dans leurs efforts pour la mise en œuvre intégrale de l'accord de paix et dans les discussions ouvertes dans le cadre de la politique de « paix totale ». Certes, il reste du chemin à parcourir et de nombreux défis. Mais la Colombie est sur la bonne voie et la France se tient prête à lui apporter tout son appui.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : Je salue la participation du Ministre colombien des relations extérieures, S. E. M. Leyva Durán, à cette séance. Sa présence témoigne de la coopération continue entre la Colombie et le Conseil de sécurité. Je remercie également l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Carlos Ruiz Massieu, et le Président de la Commission de consolidation de la paix, M. Ivan Šimonović, de leurs exposés. Mes remerciements s'adressent également à M. Rodrigo Londoño Echeverri pour sa déclaration.

Depuis plus de 20 ans, la Suisse soutient activement les efforts visant à instaurer une paix durable en Colombie, notamment à travers la participation citoyenne et le traitement du passé. Nous sommes conscients que l'établissement d'une paix durable est rarement un processus linéaire et saluons dès lors l'engagement renouvelé des parties à faire progresser la pleine mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. En tant qu'État accompagnant dans les négociations de paix entre le Gouvernement colombien et l'Armée nationale de libération, nous louons les avancées obtenues lors du deuxième cycle de négociations et soulignons la poursuite du dialogue du Gouvernement colombien avec tous les principaux acteurs et actrices et groupes armés. Suite aux récentes actions violentes, nous appelons tous les acteurs armés à maintenir les voies du dialogue ouvertes et à amplifier les efforts pour parvenir à des accords de cessez-le-feu et mettre fin aux hostilités.

La Suisse souligne le travail remarquable et la capacité d'adaptation de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie dans l'exercice de son mandat, ainsi que son étroite coopération avec l'ensemble des actrices et acteurs impliqués. Pour la première fois depuis l'élargissement du mandat de la Mission, le Conseil de sécurité a bénéficié d'un rapport d'étape complet (S/2023/222) incluant la mise en œuvre de la réforme rurale et des chapitres ethniques de l'accord de paix.

Je souhaiterais souligner les trois points suivants.

Premièrement, la violence contre les dirigeantes et dirigeants sociaux, les défenseuses et défenseurs des droits humains et les ex-combattants reste alarmante. La violence liée au conflit et les déplacements et confinements de civils, principalement d'origine afro-colombienne et autochtone, qui en résultent nécessitent des mesures humanitaires et de désescalade rapide. La Suisse s'associe à l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'une présence accrue de l'État dans les régions touchées par les conflits afin de lutter contre la violence. De plus, l'utilisation répandue d'engins explosifs par des groupes armés non étatiques et leurs conséquences humanitaires restent préoccupantes. La Suisse condamne l'utilisation des mines antipersonnel, qui touchent de manière disproportionnée les civils. Dans le cadre de notre programme d'action intégrée contre les mines, nous soutenons Humanicemos Desminado Humanitario, une organisation formée par d'ex-combattants qui illustre les efforts de réintégration et de renforcement de la confiance réalisés grâce à la mise en œuvre de l'accord de paix.

Deuxièmement, la Suisse se félicite de l'ouverture, notamment grâce au plaidoyer continu de la société civile, de la onzième et dernière affaire sur les violences sexuelles et basées sur le genre par la Juridiction spéciale pour la paix. Le processus d'élaboration participatif de recommandations en matière de réparations souligne l'approche centrée sur les victimes du processus de justice transitionnelle en Colombie. En préparation de la prononciation des premières sentences réparatrices par la Juridiction spéciale, il est essentiel de s'assurer de leur future mise en œuvre afin de respecter les droits des victimes. À cet égard, la Suisse appelle à optimiser la coordination institutionnelle et l'allocation financière pour le Système intégré, ceci, afin d'assurer une capacité de mise en œuvre adéquate, y compris des recommandations de la Commission de la vérité. Améliorer le partage d'informations afin de faire avancer la recherche des personnes portées disparues est également nécessaire.

Finalement, la Suisse espère que le Conseil pourra une nouvelle fois faire preuve d'unité en répondant à l'appel de la Colombie visant à élargir le mandat de la Mission à la surveillance des cessez-le-feu. Dans cette éventualité, la Suisse se tient à disposition pour soutenir de tels efforts, sur la base de son expérience de longue date. Nous réaffirmons notre plein soutien à la mise en œuvre complète de l'accord de paix et restons prêts à accompagner les efforts de dialogue en vue de l'instauration d'une paix durable.

Je souhaite conclure avec les mots du Centre national de la mémoire historique à Bogota :

(l'oratrice poursuit en espagnol)

« Reconnaître, rendre visibles, humaniser les victimes et leur rendre leur dignité sont des engagements inhérents au droit à la vérité et à la réparation, ainsi qu'au devoir de mémoire de l'État ».

M^{me} Alhefeiti (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je remercie le Représentant spécial, M. Ruiz Massieu, de son exposé et des efforts que son équipe et lui fournissent en faveur de la paix en Colombie. Je remercie également le Président de la Commission de consolidation de la paix de son exposé. Nous avons écouté attentivement l'exposé de M. Londoño Echeverri. Nous saluons la présence du Ministre des relations extérieures de la Colombie, S. E. M. Leyva Durán, et les efforts constants du Gouvernement pour mettre en œuvre l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, y compris la réforme rurale et le chapitre ethnique, ainsi que l'élaboration d'approches novatrices et globales qui intègrent les perspectives des différents acteurs en Colombie.

De plus, nous saluons les progrès soutenus dans la préparation du plan de développement national, en particulier l'accent mis sur l'action climatique et la lutte contre les inégalités sociales. Cependant, nous restons préoccupés par la violence et les menaces persistantes contre les civils, y compris les ex-combattants et les responsables communautaires, ce qui souligne l'importance de la mise en œuvre des garanties de sécurité de l'Accord final, qui est l'un des principaux moyens de garantir la protection nécessaire aux Colombiens. Nous sommes tous conscients que l'application intégrale de l'Accord final et l'adoption de mesures visant à mettre fin à la violence dans le pays sont des objectifs essentiels pour parvenir à une paix et une sécurité durables en Colombie. Chaque objectif renforce l'autre en vue de parvenir à la paix souhaitée.

Dans ce contexte, nous estimons que les progrès réalisés dans le cadre du dialogue et des différents processus de paix sont encourageants. Mais pour que ces efforts soient couronnés de succès, nous réaffirmons qu'il est essentiel que toutes les hostilités cessent. Nous attendons avec intérêt le prochain cycle de pourparlers de paix qui se tiendra à Cuba, qui contribuera à consolider davantage la paix en Colombie. Les recommandations formulées par le Secrétaire général sur le rôle que pourrait jouer la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie seront également utiles pour soutenir ces efforts.

Nous soulignons que pour promouvoir la réconciliation entre les communautés en Colombie, il faut continuer de mettre l'accent sur les initiatives locales de réintégration et d'autres initiatives locales, et tenir compte des perspectives des personnes directement touchées par la violence en Colombie.

De plus, il importe de garantir la participation pleine, égale et significative des femmes, et l'implication des jeunes dans de telles initiatives, car ils jouent un rôle fondamental dans le processus de consolidation de la paix, le règlement des conflits et la réintégration. La participation des ex-combattantes à des projets productifs a augmenté de près de 15 % en un an, selon le rapport du Secrétaire général (S/2023/222). Il s'agit d'un pas dans la bonne direction. Il ne fait aucun doute que les progrès réalisés dans le cadre des différentes composantes du Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition continuent de jeter les bases d'une réconciliation globale et d'une responsabilisation effective en Colombie, y compris dans les affaires portées devant la Juridiction spéciale pour la paix.

Pour conclure, les Émirats arabes unis réaffirment leur plein appui au Gouvernement et au peuple colombiens dans leurs efforts pour parvenir à une paix durable, ainsi qu'à la Mission de vérification des Nations Unies, qui joue un rôle important pour concrétiser cet objectif.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, M. Carlos Ruiz Massieu, de son travail continu et d'avoir fait le point sur l'évolution de la situation dans le pays. Je remercie l'Ambassadeur Šimonović de ses observations et recommandations en sa qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix. Je remercie également M. Londoño Echeverri de ses observations. Sa participation n'est pas seulement

symbolique, car elle représente la véritable nature et la profondeur de l'engagement en faveur de la paix en Colombie.

Il est indéniable que la Colombie et son peuple sont confrontés à d'énormes défis sur le chemin qui mène à la paix. Pourtant, malgré ces formidables difficultés, la paix a prévalu. La Colombie montre de manière convaincante que vouloir, c'est pouvoir. L'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable et les progrès observés ces sept dernières années sont le résultat des efforts constants fournis par les différentes parties prenantes, le Gouvernement et les ex-combattants, et représentent le dividende de la paix que le peuple colombien mérite. Toutes ces années passées à bâtir la paix montre que même si les conflits frappent le plus durement les plus vulnérables, la paix profite à tous. Par conséquent, faire en sorte que chacun et chacune bénéficie directement du processus de paix est le meilleur moyen de garantir une paix durable et irréversible pour l'avenir.

Nous félicitons le Gouvernement colombien, et la présence du Ministre des relations extérieures Leyva Durán dans la salle du Conseil aujourd'hui en est une preuve supplémentaire, de son engagement ferme en faveur du programme pour une paix totale et son engagement en faveur de sa pleine mise en œuvre, qui devrait mener à la réconciliation. C'est le bon – et le seul – moyen de garantir une paix durable en Colombie. La prorogation de quatre ans du mandat de la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'Accord final est un autre exemple de cet engagement.

Un dialogue constructif reste primordial pour faire avancer la mise en œuvre de l'accord de paix. Les négociations en cours entre le Gouvernement et l'Armée de libération nationale, les Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire et d'autres groupes armés sont des signes de progrès très encourageants. La conclusion d'un accord de cessez-le-feu revêt la plus grande importance et, s'il est correctement mis en place, comme nous l'espérons et le demandons instamment, il permettra non seulement de réduire la violence, mais contribuera aussi à instaurer et à renforcer la confiance, qui est l'élément le plus important pour parvenir à un accord sur une paix durable.

Comme nous le savons tous, la voie qui mène à la paix n'est jamais facile ou linéaire, et des difficultés peuvent toujours surgir au fur et à mesure qu'on avance. Il reste encore beaucoup à faire, notamment pour améliorer la sécurité dans les zones touchées par le conflit,

grâce au dialogue, à la justice, à des stratégies orientées vers l'avenir et à des mesures concrètes décisives permettant de protéger les communautés et les populations vulnérables. Il faut tout mettre en œuvre pour que la violence ne devienne pas un obstacle à la paix. À cet égard, l'Albanie soutient le plan de développement national proposé et la priorité accordée à une réforme rurale intégrale, un élément indispensable de ce processus. Les mesures prises jusqu'à présent dans le cadre de cette réforme et les progrès réalisés dans le cadre du chapitre ethnique témoignent d'un véritable engagement en faveur de la paix et méritent d'être salués et soutenus.

Nous saluons le travail accompli par la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie en ce qui concerne la réforme rurale, dans le cadre de son mandat élargi, et nous soutiendrons toute proposition d'élargissement de son mandat afin d'y inclure un rôle de vérification du cessez-le-feu.

La justice transitionnelle joue un rôle essentiel dans l'instauration de la paix, et nous soutenons les efforts déployés par la Juridiction spéciale pour la paix pour régler les problèmes auxquels se heurtent les personnes relevant de sa compétence, y compris leur sécurité. Tous les acteurs concernés doivent jouer leur rôle dans ce processus afin de garantir que les auteurs de crimes répondent de leurs actes et que les victimes obtiennent justice ; c'est la seule voie sûre vers la réconciliation.

La Colombie et les Colombiens ont connu trop de violence pendant trop longtemps. Le dialogue et le processus de paix ont ouvert un nouveau chapitre, faisant du pays un exemple de réussite, grâce à son investissement durable dans une vie décente, où les droits et la dignité de toutes et tous sont garantis.

(l'orateur poursuit en espagnol)

Pour terminer, l'Albanie continue d'appuyer vigoureusement la Colombie et le peuple colombien dans leurs efforts pour consolider la « paix totale » et bâtir un avenir commun.

M. Costa Filho (Brésil) *(parle en espagnol)* : C'est un honneur pour moi et pour mon pays de prendre la parole sur la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Je remercie les intervenants de leurs exposés et je souhaite la bienvenue au Conseil au Ministre des relations extérieures, M. Leyva Durán.

La Colombie a fait preuve d'un engagement et d'une détermination exceptionnels dans sa quête de

réconciliation et de consolidation d'une paix durable. Le Brésil croit fermement en la capacité et en la volonté politique du pays de surmonter les obstacles à l'application intégrale de l'accord de paix et de consolider la paix sur son territoire. Nous constatons avec satisfaction les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'accord de paix, en particulier en ce qui concerne la réforme rurale, la participation politique des ex-combattants et combattantes et la prise en charge des victimes du conflit. Le récent élargissement, en janvier dernier, du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, qui est désormais chargée de contrôler l'application des clauses sur la réforme rurale et sur le chapitre ethnique de l'Accord, représente un pas important vers la consolidation du processus de paix dans le pays.

Le Brésil félicite le Gouvernement de M. Petro Urrego des efforts qu'il déploie pour parvenir à une « paix totale » sur son territoire. Comme indiqué par le Secrétaire général dans son dernier rapport (S/2023/222) au Conseil, les efforts supplémentaires qui sont en train d'être menés en vue d'élargir, grâce au dialogue, la portée de la paix en Colombie sont bienvenus et nécessaires. La consolidation de la paix dépend tant de l'application intégrale de l'accord de paix final que de la capacité des autorités de maîtriser la violence encore perpétrée par d'autres groupes armés, qui touche de manière disproportionnée les Afro-Colombiens, les peuples autochtones, les femmes et les populations les plus vulnérables.

Dans le cadre des efforts en faveur d'une paix inclusive et durable, le Brésil réaffirme sa détermination à appuyer, en tant que pays garant, la table ronde de dialogue entre le Gouvernement colombien et l'Armée de libération nationale. Nous nous félicitons des résultats du deuxième cycle de négociations et des perspectives de progrès ouvertes par l'accord conclu à Mexico. Nous déplorons cependant, avec un profond regret, la persistance de dynamiques qui aboutissent à de nouvelles tragédies. Nous rappelons également, avec une solidarité et un respect profonds, la Journée de solidarité à la mémoire des victimes du conflit armé, célébrée le 9 avril. Nous espérons que l'objectif commun des parties à la table ronde de dialogue sera de faire en sorte qu'il n'y ait plus jamais d'autres victimes et d'instaurer la paix en Colombie. Par conséquent, nous réaffirmons l'importance d'un dialogue constructif entre les parties, qui crée un climat propice à la confiance mutuelle et favorise la perception, en Colombie et au sein de la communauté internationale, que le cessez-le-feu, la fin des hostilités et les transformations, avec la participation de la société, peuvent devenir une réalité.

Comme nous l'avons déjà souligné, le déploiement intégré des capacités de l'État aux quatre coins du territoire du pays, en particulier dans les zones touchées par un conflit et longtemps négligées, est indispensable à la consolidation de la paix. Les progrès en matière de réforme agraire contribueront de manière décisive à cet objectif, tout comme l'approbation par le Congrès colombien du plan national de développement, qui intègre des priorités clés pour la mise en œuvre du processus de paix. Malgré les importants défis qui ont déjà été relevés, nous sommes conscients des difficultés qui subsistent dans la mise en œuvre du processus de paix en Colombie. La sécurité des ex-combattants et combattantes, des figures de la société civile et des défenseuses et défenseurs des droits humains demeure une source de préoccupation, et nous devons redoubler d'efforts pour garantir leur protection et prévenir la violence. La pleine réintégration des ex-combattants et combattantes dans la vie civile dépend de leur accès à la terre, au logement et aux projets productifs. Nous appelons également l'attention du Conseil sur la nécessité de renforcer les politiques de lutte contre le grave problème de la violence fondée sur le genre.

Comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises, nous ne devons pas oublier que l'action menée par le Conseil de sécurité en Colombie est fondée sur les attentes et les demandes exprimées par le Gouvernement colombien. À cet égard, le Brésil est prêt à examiner en détail les recommandations du Secrétaire général afin de réfléchir à la façon dont la Mission de vérification peut collaborer, dans le cadre des divers accords de cessez-le-feu, avec divers groupes armés en Colombie, comme l'a demandé le Gouvernement colombien au Conseil.

Le Brésil réaffirme sa volonté de coopérer avec le Gouvernement colombien afin que la paix, obtenue grâce aux efforts acharnés de son peuple, puisse être consolidée et étendue à tout son territoire.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous voudrions tout d'abord nous féliciter du rôle vital que la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie continue de jouer à l'appui de la paix en Colombie. Qu'il me soit également permis de souhaiter une nouvelle fois la bienvenue dans la salle du Conseil au Ministre des relations extérieures, M. Leyva Durán.

Les États-Unis demeurent déterminés à appuyer la Colombie, qui s'efforce d'approfondir l'application de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, signé en 2016. L'élargissement du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie au chapitre ethnique a

contribué à la réalisation de cet objectif. Premier accompagnateur international des dispositions de l'accord de paix de 2016 relatives aux questions ethniques, les États-Unis s'efforcent d'aider la Colombie à promouvoir la diversité, l'équité et l'inclusion en s'attaquant aux inégalités et à l'exclusion politique et socioéconomique, des questions qui touchent de manière disproportionnée les communautés autochtones et afro-colombiennes. La présentation du plan national de développement du Président Petro Urrego au Congrès colombien constitue une étape importante à l'heure où les dirigeants colombiens examinent les meilleurs moyens de lutter contre les inégalités. Nous jugeons encourageant le fait que la Mission de vérification a déjà pris des mesures importantes pour se pencher sur le chapitre ethnique et sur la réforme rurale en se concertant avec le Ministère de l'agriculture et les organisations de la société civile.

Nous prenons acte des efforts déployés par le Gouvernement colombien pour étendre son plan de « paix totale » par des négociations avec l'Armée de libération nationale, les groupes dissidents des anciennes Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire et d'autres groupes armés qui n'ont pas signé l'accord de paix en 2016. Les efforts visant à étendre la paix en Colombie sont louables, mais pour qu'ils aboutissent, il faut également du temps et il faut que les groupes terroristes et les groupes armés illégaux s'engagent clairement à respecter toute condition négociée à l'avenir. Ces efforts doivent également tenir compte de l'importance de lutter contre la production illicite de drogues et d'éviter l'impunité pour les actes commis par des groupes terroristes et des groupes armés illégaux. Nous nous félicitons du fait que la Mission de vérification a fait état d'une diminution du nombre de meurtres dans de nombreuses régions rurales de Colombie, mais nous constatons que le niveau des violences liées au conflit reste élevé. Les violences contre les communautés autochtones et afro-colombiennes, les défenseurs de l'environnement et des droits humains, les dirigeants syndicaux et les femmes demeurent préoccupantes, d'autant que la Mission de vérification signale que, dans certaines régions du pays, le niveau de violence a augmenté par rapport à l'année dernière. Les États-Unis continuent d'appuyer les efforts déployés pour aider la Colombie à instaurer une paix réelle et durable. Nous espérons que ces efforts contribueront à réduire de manière notable les violences perpétrées par les groupes armés illégaux.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens tout d'abord à saluer la participation à la présente séance du Ministre des relations extérieures de la

Colombie, M. Leyva Durán. Je remercie de leurs exposés le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ruiz Massieu, et le Représentant permanent de la Croatie, M. Ivan Šimonović, en sa qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix, et j'ai écouté attentivement la déclaration prononcée par le Président du parti des Communs, M. Londoño Echeverri.

Depuis le début de l'année, les parties colombiennes travaillent sans relâche pour parvenir à une « paix totale ». Le Gouvernement colombien, sous la houlette du Président Petro Urrego, met pleinement en œuvre l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, et il s'est engagé à endiguer la violence et à instaurer à plus grande échelle une paix durable par la voie du dialogue et des négociations. Nous saluons tous ces efforts et attendons de toutes les parties colombiennes qu'elles collaborent et progressent sur la voie de la stabilité, de la paix et du développement à long terme du pays, et nous les soutenons dans cette démarche.

La Chine se félicite des progrès accomplis dans les négociations de cessez-le-feu entre le Gouvernement colombien, l'Armée de libération nationale et les autres groupes armés. Nous espérons que le nouveau cycle de négociations, qui se tiendra à Cuba en mai, donnera des résultats positifs et débouchera sur un accord de cessez-le-feu permanent et à une solution politique. La Colombie ne peut construire et consolider la paix sans le soutien et le concours de la communauté internationale. Nous comptons sur les pays de la région, les États garants et les États accompagnateurs pour continuer de jouer un rôle actif dans la promotion des pourparlers de paix. La pleine mise en œuvre de l'Accord final demeure essentielle pour assurer la paix et le développement, ce qui exigera d'effectuer, dans les quatre années à venir, des investissements durables dans le plan de développement national élaboré par le Gouvernement colombien. La mise en œuvre de l'Accord final est un élément transversal clef. Nous approuvons l'approche de la gouvernance adoptée par le Gouvernement colombien, qui prône le développement au service de la paix, et nous sommes favorables à l'augmentation des investissements dans les domaines tels que la réforme rurale, la réintégration des ex-combattants et la substitution des cultures illicites.

Nous nourrissons l'espoir que ces efforts contribueront à régler les problèmes à long terme, comme la pauvreté, les inégalités de développement et les injustices sociales, et à éliminer les causes profondes du conflit. L'équipe de pays des Nations Unies, la Commission de consolidation de la paix, d'autres entités et les partenaires internationaux doivent intensifier leur soutien

à cette fin. Dans son rapport (S/2023/222), le Secrétaire général se dit préoccupé par les graves problèmes de sécurité et les fréquents actes de violence commis dans plusieurs régions de la Colombie. La Chine aide le Gouvernement colombien à accroître le déploiement des forces de sécurité dans les anciennes zones de conflit qui ne sont pas suffisamment contrôlées, à prévenir la violence, à adopter des initiatives ciblées pour garantir la sécurité des ex-combattants et à renforcer la protection des femmes, des enfants et des minorités ethniques.

Sous la direction de M. Ruiz Massieu, la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie a apporté un concours notable à la mise en œuvre de l'Accord final. Nous saluons son importante contribution et appuyons le rôle majeur qu'il joue en aidant le Gouvernement colombien à concrétiser sa vision d'une paix totale et à progresser vers l'instauration d'une paix durable par la voie du dialogue et des négociations. La Chine est disposée à coopérer avec le reste de la communauté internationale pour continuer d'appuyer le processus de paix dirigé et contrôlé par les Colombiens. Nous attendons avec impatience que le peuple colombien réalise des progrès encore plus importants en vue de parvenir à une stabilité, à une paix et à un développement globaux.

Le Président (*parle en russe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Fédération de Russie.

Nous nous félicitons de la participation à la présente séance du Ministre des relations extérieures de la Colombie, M. Álvaro Leyva Durán. Nous remercions le Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, M. Carlos Ruiz Massieu, de son évaluation, ainsi que M. Ivan Šimonović, Représentant permanent de la Croatie, de l'exposé qu'il nous a présenté en sa qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix. Il a été assurément très utile pour tous les membres du Conseil de sécurité d'entendre, pour la première fois aujourd'hui, le point de vue d'un acteur majeur du processus de paix, M. Rodrigo Londoño Echeverri, ancien membre de la direction des Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire et actuel Président du parti des Communs.

Le processus de consolidation de la paix en Colombie évolue à un rythme soutenu. Nous prenons acte des efforts déployés par Bogota pour mettre en œuvre de manière globale l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Nous constatons que des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la réforme rurale et le chapitre ethnique

de l'accord de paix, que la Mission de vérification a été récemment chargée de surveiller, ainsi qu'en matière de réintégration des ex-combattants. Dans le même temps, la fourniture de garanties de sécurité aux ex-combattants reste un problème de taille. Il ne fait aucun doute que le renouvellement du mandat de la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'Accord final, qui a été récemment décidé, ainsi que les premières peines prononcées par la Juridiction spéciale pour la paix, dont l'ONU surveillera également l'application, favoriseront la mise en œuvre des accords de paix.

En dépit des aspirations pacifiques des autorités et de la société colombiennes, le niveau de violence dans le pays n'a pas diminué. En parallèle, la violence a évolué, passant d'un affrontement entre l'État et les groupes armés illégaux à des affrontements entre groupes armés qui se battent pour le contrôle de territoires et des filières du trafic de drogue. Outre la mise en œuvre de l'Accord final, le Gouvernement colombien et la communauté internationale restent attachés à l'instauration d'un dialogue avec les autres groupes armés, à commencer par l'Armée de libération nationale (ELN). Nous espérons que les autorités et les groupes rebelles parviendront rapidement à un accord, notamment en ce qui concerne le cessez-le-feu, au cours du prochain cycle de négociations prévu à Cuba. Nous sommes conscients de la volonté de Bogota de consolider les progrès réalisés dans le cadre du dialogue avec les groupes armés en faisant appel à la Mission pour vérifier les éventuels accords conclus. Nous attendons du Secrétaire général qu'il soumette au Conseil des propositions détaillées sur les moyens possibles de faire participer l'ONU à cette entreprise. Toutes les parties prenantes colombiennes doivent pouvoir participer aux discussions sur cette initiative, compte tenu de la situation délicate dans laquelle se trouve le processus de consolidation de la paix.

La prorogation du mandat de la Mission soulèvera de nombreuses questions supplémentaires qu'il conviendra d'aborder. Par ailleurs, il importe non seulement de vérifier les accords bilatéraux de cessez-le-feu entre les forces gouvernementales et les groupes armés illégaux, mais aussi de séparer les groupes rivaux sur le terrain, afin de prévenir tout affrontement, en particulier dans les territoires où l'État n'est pas présent ou n'exerce pas de contrôle effectif. Il faut pour cela que les milices impliqués dans les cessez-le-feu bilatéraux reconnaissent l'autorité de la Mission de vérification et s'engagent à ne pas ouvrir le feu les uns contre les autres.

Nous sommes convaincus que la question des contacts entre l'ONU et les groupes manifestement criminels qui se livrent au trafic de drogue doit faire

l'objet d'un examen distinct et très approfondi, en tenant compte des répercussions possibles sur l'autorité de la Mission. Nous soulignons que le dialogue multisectoriel actuel doit s'inscrire dans le prolongement de l'Accord final de 2016 et ne jamais compromettre sa mise en œuvre. Seule la mise en œuvre intégrale de l'Accord final peut permettre de gagner la confiance des nouveaux participants au processus de paix. Un certain nombre d'événements survenus au cours du mois dernier, notamment la suspension du cessez-le-feu avec le Clan del Golfo et l'assassinat de neuf soldats colombiens par l'ELN, démontrent qu'une réconciliation globale ne peut être établie du jour au lendemain. Il est encourageant de constater que les autorités colombiennes actuelles sont conscientes de la complexité des tâches à accomplir et disposées à travailler d'arrache-pied malgré les problèmes existants. En tant que membre permanent du Conseil de sécurité, la Russie continuera d'apporter un soutien global au processus de paix colombien et à la Mission de vérification dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ruiz Massieu.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au Ministre des relations extérieures de la Colombie.

M. Leyva Durán (Colombie) (parle en espagnol) : Je serai bref, car les membres du Conseil de sécurité ont tous parlé pour moi. C'est impressionnant. J'entends la Chine, et c'est la Colombie qui s'exprime. J'ai eu la même impression en entendant les États-Unis, l'Albanie et le Mozambique. Il s'agit d'un miracle qui doit être porté à l'attention du monde entier. J'ai fait la connaissance de M. Rodrigo Londoño il y a plus de 30 ans ; c'était alors un combattant. Aujourd'hui, il n'a pas pris la parole comme membre d'un parti, mais au nom d'une partie contractante à l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Les membres du Conseil pensent peut-être qu'il est question d'un texte de 10 ou 15 pages, sauf qu'il en compte plus de 300.

J'ai eu l'honneur, sans bien savoir pourquoi, de participer à la négociation et à l'élaboration de l'Accord. J'ai fait partie des six personnes qui ont désigné la Juridiction spéciale pour la paix. Ce que je veux dire, c'est que j'approuve chacun des paragraphes du rapport du Secrétaire général que M. Ruiz Massieu a présenté (S/2023/222), et qui me donne grande satisfaction. Quel est alors le rôle du Ministre des relations extérieures ? Ma fonction n'est pas de superviser, mais plutôt de suivre la mise en œuvre de l'Accord pour parvenir effectivement à une paix totale.

Mais revenons-en à des considérations plus formelles. C'est un honneur pour moi d'être à nouveau présent dans cette salle, d'autant plus en ma qualité de Ministre des relations extérieures de la Colombie, à un moment où le monde est en danger et où l'humanité reste perplexe face aux événements du quotidien. Il est bon que ma patrie serve de modèle en ces temps historiques, étant donné que ce qui nous rassemble une fois de plus, c'est la preuve concrète, venue de mon pays et de cette salle même, que la victoire appartient au dialogue et à la paix, pas à la guerre.

Après quelques années à voir des tentatives de mettre fin aux accords de réconciliation nationale signés entre l'État colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP), pour ne pas dire des efforts pour les réduire en miettes, comme s'ils étaient l'expression d'intentions hostiles de la part du Conseil de sécurité, nous savons tous, et nous pouvons en attester, que le phœnix existe.

Bénis soient ceux qui dirigeaient l'ONU à l'époque où la première lueur de paix est apparue pour la Colombie. Ils ont eu la sagesse de faire leurs textes souscrits, et le Président d'alors, Juan Manuel Santos Calderón, aujourd'hui lauréat du Prix Nobel de la paix, après avoir fait une déclaration au nom de l'État, a érigé autour de ces accords un mur de défense imprenable. C'est ainsi que la communauté internationale l'a compris. C'est ce qui fait de l'Organisation formidable qu'est l'ONU un merveilleux mécanisme qu'on ne peut pas manipuler.

La paix est le mot d'ordre, la paix, sous-tendue par la Charte des Nations Unies dans l'application du droit international, du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, le tout procédant du *jus gentium* qui découle du droit naturel, ainsi qu'exposé par Francisco Suárez et Hugo Grotius il y a des siècles de cela et proposé par Friedrich Fromhold Martens, le représentant de la Russie à la Conférence internationale de la paix à La Haye, en 1899, dans la déclaration suivante :

« En attendant qu'un code plus complet des lois de la guerre puisse être édicté, les Hautes Parties contractantes jugent opportun de constater que, dans les cas non compris dans les dispositions réglementaires adoptées par elles, les populations et les belligérants restent sous la sauvegarde et sous l'empire des principes du droit des gens, tels qu'ils résultent des usages établis entre nations civilisées, des lois de l'humanité et des exigences de la conscience publique ».

Le *jus cogens* était né. Cette notion a été reprise par la Commission du droit international dans la Convention de

Vienne sur le droit des traités. C'est quelque chose que je répéterai chaque fois que j'en aurai l'occasion, en tout lieu : la victoire appartient au dialogue et à la paix, pas à la guerre.

Tout cela a capté l'attention du Président Petro Urrego, qui, bien qu'ayant été un combattant armé il y a de nombreuses années, tout comme Rodrigo Londoño, a fait le serment de défendre la Constitution de 1991 et toutes les lois et règles de la Colombie après que le peuple l'a élu Président de la République. Néanmoins, quand on a connu la guerre et obtenu la paix, le fait d'être élu transcende la paix que nous cherchons à réaliser à cet égard, pour créer le besoin de parvenir une paix totale.

Les membres du Conseil se demandent peut-être avec qui on fait cette paix totale. On fait la paix totale avec ceux qui veulent faire la paix. Évidemment, il y a beaucoup de désordre et de violence en Colombie, et la recherche d'une paix totale amène à dialoguer avec des groupes qui ne sont pas politiques par nature. Il est question de s'en remettre à la justice, ce qui n'a rien à voir. Il s'agit en l'occurrence de négociations menées dans des conditions très claires, dans le cadre du système de justice ordinaire, avec des groupes qui n'ont pas de penchants politiques naturels. Par conséquent, je tiens à mettre l'accent sur une partie d'une lettre que j'ai envoyée il y a quelques semaines pour demander la prorogation du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, qui se lit comme suit :

« Nous espérons que le Conseil de sécurité examinera favorablement la proposition d'élargissement du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie » (S/2023/112).

Le Conseil de sécurité l'a déjà fait une fois auparavant, quand les hostilités ont cessé il y a cinq ans, pour les dialogues avec l'Armée de libération nationale qui ont eu lieu en République d'Équateur. Le Conseil était prié de fournir des services de vérification, il l'a fait. C'est quelque chose de globalement similaire qui est demandé maintenant, mais avec une différence fondamentale : il est en effet entendu qu'il existe une distinction juridique entre les négociations de portée politique et les pourparlers engagés relativement à la compétence des tribunaux ordinaires qui pourraient viser des groupes disposés à accepter le cadre normatif applicable dans de tels cas.

La réalisation de la paix totale est du ressort du Gouvernement ; il est évident qu'on ne va pas demander au Conseil de sécurité de s'en occuper. Nous devons faire attention : il ne doit pas y avoir de confusion quant à ce qui relève de notre système de justice ordinaire. Mais il est également vrai que je dois remplir des fonctions qui ne sont pas toujours des plus agréables.

Je le répète, je suis en mesure d'approuver chaque paragraphe du rapport qui a été présenté au Conseil aujourd'hui. Néanmoins, certains signes alarmants sont des motifs de préoccupation. Il est inscrit au paragraphe 15, dans la section II, que :

« Récemment, la Juridiction spéciale pour la paix a déposé une plainte au pénal contre d'anciens membres du Bureau du Procureur général pour obstruction à la justice, escroquerie au jugement et dissimulation de preuves, infractions qui auraient été commises en 2018 au cours de la procédure de garantie de non-extradition de l'ancien chef des FARC-EP, Seuxis Paucias Hernández Solarte (alias Jesús Santrich), qui a depuis repris les armes. »

Certains d'entre nous ont estimé qu'un piège avait été tendu à la Juridiction spéciale pour la paix. C'est pourquoi j'estime qu'il est de mon devoir d'attirer l'attention du Conseil de sécurité sur le fait que le processus de paix a des ennemis. Nous devons y réfléchir et décider s'il est opportun de créer une commission d'enquête internationale des Nations Unies. Dans le cadre de l'ONU, des commissions d'enquête et des missions d'établissement des faits sont créées pour enquêter sur les allégations de violations du droit international. Il convient également de souligner ce qui suit : étant donné le besoin croissant de mécanismes permettant d'éviter que le processus de paix ne soit plus encore compromis par les obstacles dressés par des acteurs extérieurs, lesquels ont conduit à la formation de groupes dissidents et à l'affaiblissement de l'Accord, il est nécessaire de créer une commission d'enquête internationale ou un groupe d'experts indépendants, avec l'appui du Secrétaire général. Nous voyons bien que nous avons toutes les raisons de le faire, précisément pour consolider le travail remarquable qu'est en train d'accomplir le Conseil de sécurité.

D'autre part, le Président Petro Urrego s'occupe de la mise en œuvre de l'Accord, car il ne s'agit pas seulement d'instaurer une paix totale à l'intérieur du pays, mais aussi au-delà des frontières. Nous avons rétabli nos relations diplomatiques avec le Venezuela. Le 25 avril, une conférence réunissant des pays d'Amérique latine, les États-Unis, le Canada et des pays européens se tiendra dans la capitale du pays, Bogota, afin de réfléchir à des moyens de relancer les dialogues politiques qui étaient en cours au Mexique, naturellement avec la participation des partis d'opposition et du Président Maduro. Il s'agit d'un geste en faveur d'une paix totale, d'autant plus qu'un des objectifs énoncés dans l'accord de paix, sur la base du quatrième chapitre, qui concerne les cultures illicites, est d'organiser une conférence internationale sur le trafic de stupéfiants. Le Secrétaire général est déjà au courant de cette initiative, qui va naturellement au-delà des besoins découlant de l'accord de paix avec les FARC-EP. Cette conférence aura lieu durant la deuxième partie de l'année à Bogota et, bien évidemment, tous les pays qui souhaitent apporter une solution définitive au problème du trafic de stupéfiants seront invités à participer.

C'est ce que je voulais communiquer au Conseil pour montrer que nous avons foi en cette institution, qui a été créée dans le but précis de prévenir les conflits. Existe-t-il un meilleur exemple que la Colombie pour montrer au monde ce qu'il est possible de faire en collaborant avec le Conseil de sécurité ? Je le répète, le dialogue et la paix sont une victoire. J'invite le Conseil à continuer de s'acquitter de cette tâche magnifique au profit de l'humanité, et à faire de la paix une victoire totale.

Le Président (*parle en russe*) : Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 55.